

RegulaE.Fr – Lettre d'information n°8

Le Mot de la Présidente, Catherine EDWIGE (CRE – France)



Chers membres de RegulaE.Fr,

L'année écoulée a été difficile pour le secteur de l'énergie dans tous les pays du monde, et plus encore pour les activités de coopération internationale que nous avons l'habitude de mener au sein de notre réseau depuis maintenant quatre bonnes années. En raison du manque de mobilité, tous nos projets en cours, tant bilatéraux que multilatéraux, ont dû être repensés, transformés et réinventés afin d'aller de l'avant. C'est précisément ce qui est arrivé à RegulaE.fr. Cependant, si ces derniers mois ont certainement mis à l'épreuve le fonctionnement du réseau, les membres ont su maintenir et même renforcer le lien qui les unit.

Je crois pouvoir dire que nous avons relevé ce défi. Nous avons su nous adapter à ce contexte inhabituel et poursuivre nos activités malgré tout. Le succès des ateliers virtuels de décembre et de juillet en est la preuve. Ils ont été rendus possibles précisément grâce à la volonté de coopération et de solidarité qui s'est développée entre les régulateurs francophones au cours des dernières années.

Ces ateliers ont représenté un nombre record de participants, certes rendu possible par les avantages de la technologie, mais témoignant aussi du fait que RegulaE.Fr est désormais une plateforme utile pour l'échange de bonnes pratiques, tant à un haut niveau qu'à un niveau technique. Le travail collaboratif et les liens tissés en personne depuis sa création ont certainement contribué au succès de la numérisation des activités de RegulaE.fr. Ainsi aujourd'hui, encore plus qu'avant, cette coopération sous le signe de la francophonie entre les membres est essentielle. En partageant nos connaissances et nos expériences, nous travaillons ensemble à l'établissement d'un cadre réglementaire stable et efficace dans le secteur de l'énergie, en vue d'en améliorer l'efficacité.

Je tiens également à souligner le rôle central joué par la Commission européenne dans le renforcement de notre réseau. Le Comité de coordination de RegulaE.Fr et moi-même nous félicitons de la poursuite du partenariat stratégique conclu en 2020 avec la Facilité Globale d'Assistance Technique (TAF) de l'Union européenne pour l'énergie durable, pour une durée de quatre ans. L'objectif de cette collaboration est de mettre en pratique, dans des ateliers techniques, les concepts discutés à haut niveau dans les ateliers de RegulaE.fr. En effet, en plus des réunions multilatérales du réseau, le TAF fournit une assistance technique aux régulateurs francophones afin de faciliter leur intégration dans le marché régional.

Il est également important de noter que malgré ce contexte, le réseau s'est développé et a accueilli deux nouveaux membres, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARE) de la République Démocratique du Congo et l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie Electrique (ARSE) du Tchad, portant ainsi le nombre de membres de RegulaE.Fr à 30. Je suis très heureuse de voir que ces membres sont maintenant bien intégrés dans nos activités.

Je tiens à remercier tous les membres de RegulaE.Fr pour leur implication dans la vie du réseau au cours de ces quatre dernières années, et j'espère pouvoir vous retrouver tous fin novembre dans un format en présentiel, cette fois à Paris, si les conditions sanitaires le permettent.

Avec toutes mes amitiés,

Catherine Edwige, Présidente de RegulaE.Fr

Table des matières

Le Mot de la Présidente, Catherine EDWIGE (CRE – France)	1
Table des matières.....	2
1. Actualité du réseau	3
1.1 Webinaire avec Think Smartgrids sur les micro-réseaux, 19 mai 2021	3
1.2 Atelier de travail virtuel conjoint de RegulaE.Fr de la Facilité d'Assistance Technique (TAF) de l'UE (6 - 9 juillet 2021)	3
1.2.1 Atelier de travail thématique haut-niveau de RegulaE.Fr	3
1.2.2 Atelier technique d'approfondissement de la Facilité d'Assistance Technique (TAF)	4
1.3 Témoignages des participants à l'atelier virtuel.....	6
2. Actualités nationales des membres du réseau	8
2.1 Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE) – Maroc.....	8
2.2 Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE CI) – Côte d'Ivoire	9
2.3 Autorité de Régulation de l'Electricité du Bénin (ARE) – Bénin	10
2.4 Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) – Algérie	12
2.5 Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) – Belgique	12
2.6 Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) – Sénégal.....	13
2.7 Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) – Luxembourg	14
2.8 Utility Regulatory Authority (URA) – Ile Maurice	15
3. Espace formations.....	16
3.1 Formation BADGE- Recrutement de la 6eme promotion (2021-2022)	16
3.2 Formation BADGE- Session D de Badge RDE-2020/2021	17
3.3 Formation BADGE – Témoignages des participants	18
3.4 Formation « Analyse des contrats d'achat d'énergie » – 1ere édition en mars 2021	21
3.5 Formation « Analyse des contrats d'achat d'énergie » – 1ere édition en mars 2021 – Témoignages.....	22
4. Calendrier des événements 2021	24
5. Annexe – Les membres et les points de contact du Comité de communication	25
5.1 Les 12 membres du Comité	25
5.2 Les 30 points de contact nationaux.....	25

1. Actualité du réseau

1.1 Webinaire avec Think Smartgrids sur les micro-réseaux, 19 mai 2021

L'association Think Smartgrids, dont l'objectif est de développer le secteur des réseaux électriques intelligents et de promouvoir l'expertise française dans ce domaine, a organisé en partenariat avec la Commission de régulation de l'énergie française (CRE) et le réseau des régulateurs francophones de l'énergie RegulaE.Fr, un second webinaire intitulé « **Du microgrid à l'extension du réseau central, quelle solution adopter ?** ».

Ce webinaire, destiné aux membres de l'association Think smartgrids et aux membres de RegulaE.Fr, a accueilli près de **190 participants** de tous horizons : universitaires, entreprises françaises et européennes, institutions telles que la Commission européenne, etc. Une cinquantaine de membres de RegulaE.Fr se sont inscrits à ce webinaire, représentant une quinzaine de pays membres du réseau (Côte d'Ivoire, Congo, Maroc, Haïti, Bénin, Burundi, Togo, Niger, Burkina Faso, Cameroun, Sénégal, Algérie, RDC, Canada, Madagascar, et Maurice).

Le webinaire proposait l'intervention de **sept intervenants**, dont des membres de l'association Think smartgrids, le département énergie de l'Agence française pour le développement (AFD) et deux membres de RegulaE.Fr : l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie du Burkina Faso (ARSE) ainsi que l'Autorité de régulation de l'électricité du Bénin (ARE).

Au vu du fort intérêt suscité par cette thématique, un prochain webinaire est organisé le **29 septembre 2021**.

1.2 Atelier de travail virtuel conjoint de RegulaE.Fr de la Facilité d'Assistance Technique (TAF) de l'UE (6 - 9 juillet 2021)

Du 6 au 9 juillet 2021, en collaboration avec la Commission européenne, et plus particulièrement avec la Facilité Globale d'Assistance Technique (TAF) de la Direction Générale Direction Générale des partenariats internationaux (DG INTPA), **RegulaE.Fr a organisé son second atelier de travail virtuel sur le thème des consommateurs au cœur du système énergétique.**

Cette thématique fait suite à un précédent atelier sur l'accès des tiers aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

L'événement s'est déroulé en deux parties : un atelier de travail thématique habituel de RegulaE.Fr et un atelier technique d'approfondissement adapté aux besoins spécifiques des pays membres du réseau, organisé par la TAF de la Commission européenne.

Compte-tenu des conditions sanitaires liées au COVID-19, ce double atelier s'est tenu sur quatre jours par visioconférence et **a réuni virtuellement une centaine de participants.**

1.2.1 Atelier de travail thématique haut-niveau de RegulaE.Fr

L'atelier de RegulaE.Fr s'est déroulé sur deux jours sous la forme d'un atelier thématique de haut-niveau, réparti sur quatre sessions : les consommateurs dans le système énergétique ; l'accès à l'énergie, la qualité du service et la tarification pour les consommateurs ; les consommateurs acteurs du système énergétique ; et la protection des consommateurs entre médiation et règlement des différends.

Session 1 : Les consommateurs dans le système énergétique

L'ONG française Electriciens Sans Frontières a débuté le webinaire en détaillant les différentes catégories de consommateurs, les solutions techniques adaptées en fonction de la situation et les défis réglementaires en termes de cohérence du cadre légal et des modalités de soutien adaptées.

Le régulateur belge a ensuite présenté la place du consommateur résidentiel dans la conception du marché belge. Après avoir introduit certaines des principales caractéristiques du cadre réglementaire européen et national, il est revenu sur quelques actions concrètes en faveur des consommateurs résidentiels au sens large et des consommateurs vulnérables.

Session 2 : L'accès à l'énergie, la qualité du service et la tarification pour les consommateurs

Après une présentation du régulateur français de l'expérience française en matière de tarifs, le Sénégal a détaillé la stratégie politique du pays pour l'accès à une électricité de bonne qualité et à faible coût pour tous, ainsi que les évolutions en termes d'accès et de qualité de service, ainsi que le cadre de protection et d'accompagnement des consommateurs.

Le Bénin a rappelé que l'une des difficultés dans la fixation des tarifs est que les tarifs en milieu rural sont plus élevés qu'en milieu urbain. Cette session a confirmé l'implication des associations de consommateurs dans les discussions sur les tarifs à travers les consultations publiques lancées par les régulateurs.

Session 3 : Les consommateurs, acteurs du système énergétique

Les quatre intervenants (CREG Algérie, ILR, Régie du Québec, URA) ont présenté les actions plurielles qui ont été mises en place dans chacun de leurs pays pour sensibiliser et rendre les clients actifs dans le système énergétique. Ils ont présenté le rôle du régulateur dans la communication au public et l'intégration des consommateurs dans son travail quotidien à travers des exemples concrets : comparateur de prix, consultations publiques variées, guichet unique d'information des consommateurs, etc.

Les discussions ont permis de clarifier de nombreuses questions liées à la participation et à l'information des consommateurs.

Session 4 : La protection des consommateurs, entre médiation et règlement des litiges

Le Médiateur national de l'énergie français a présenté les deux missions du médiateur, à savoir l'information et la résolution amiable des litiges. Il est revenu plus en détail sur les procédures de règlement amiable des litiges liés à la consommation d'énergie, ainsi que l'effectivité des recommandations émises.

Le régulateur ivoirien a évoqué les actions du régulateur dans le règlement des litiges, telles que la médiation, la négociation, la conciliation et l'arbitrage. Il a rappelé que l'enjeu pour le régulateur est de se positionner sur l'ensemble du territoire pour renforcer sa connaissance du terrain et être au plus près des consommateurs.

1.2.2 Atelier technique d'approfondissement de la Facilité d'Assistance Technique (TAF)

L'atelier de la TAF s'est déroulé sur deux jours sous la forme d'un atelier technique d'approfondissement autour de trois thèmes : les enjeux de la digitalisation pour les consommateurs, la transparence et qualité du service au prisme des consommateurs, ainsi que le règlement des litiges et des contentieux. Cet atelier a

impliqué plusieurs délégations de l'UE. Les évaluations réalisées au préalable par les experts TAF dans 20 pays membres de RegulaE.fr ont généré de riches interactions lors de trois sessions, permettant de dresser des lignes directrices et des objectifs.

Concrètement, les lignes directrices listent les prérequis pour chaque thématique, identifient les lacunes, proposent des actions pour effectivement placer les consommateurs au centre du système énergétique et précisent l'impact de ces actions sur le marché de l'électricité du pays concerné.

Elles seront transmises aux délégations de l'Union européenne situées dans les 20 pays membres objets de l'étude de marché par la TAF ainsi qu'aux régulateurs par RegulaE.Fr.

Session 1 : Enjeux de la digitalisation pour les consommateurs

- La place des compteurs intelligents et des compteurs à prépaiement diffère selon la stratégie des acteurs de l'électricité et selon les pays. Le compteur intelligent, encore peu répandu et réparti de manière inégale, permet au consommateur de visualiser la consommation dans le but de maîtriser sa demande d'énergie. Le compteur à prépaiement, de plus en plus présent dans l'offre des distributeurs d'électricité, permet au consommateur d'adapter sa consommation par rapport à ses capacités financières et est bénéfique pour la trésorerie des distributeurs.
- Les services mobiles de paiement sont utilisés à grande échelle, des situations de blocage subsistent faute d'accord entre distributeur et établissements de paiement mobile.
- La protection des données personnelles est décisive dans un contexte de généralisation de la dématérialisation des services.

Session 2 : Transparence et qualité du service au prisme des consommateurs

La qualité de service se mesure par le biais de quatre indicateurs : la communication entre les sociétés d'énergie, le régulateur et les consommateurs ; la qualité et pertinence des indicateurs de qualité ; l'étendue et la couverture des indicateurs ; ainsi que la mesure de la satisfaction des consommateurs. Les échanges ont mis en évidence :

- Les enjeux de transparence pour tous les régulateurs et de qualité technique du système de communication pour la mise à disposition des données ;
- L'importance de la disponibilité d'informations à mises jour et détaillées par segment de clientèle ;
- Le besoin pour le consommateur de disposer d'informations complètes et détaillées au-delà des statistiques globales, nationales et des trois indicateurs de base (SAIDI, SAIFI, CAIFI) ;
- Le besoin d'une coordination étroite en matière de fourniture de données entre les sociétés d'énergie et le Régulateur
- La complémentarité entre les données statistiques et l'évaluation directe de la satisfaction par des enquêtes de terrain auprès des consommateurs et de la société civile.

Session 3 : Règlement des différends en lien avec les consommateurs

- Les principales caractéristiques du processus de résolution des litiges avec les consommateurs avec leur fournisseur d'énergie ont été étudiées.
- Le recours à l'arbitrage par les régulateurs, plutôt que la résolution par les tribunaux ou la conciliation par le régulateur, présente plusieurs avantages. L'absence d'arbitrage efficace et accessible, avec une procédure appropriée pour le régulateur en termes de ressources, rend difficile ou impraticable la défense des droits des consommateurs, et facilite les abus et l'iniquité.
- Le rôle des associations de consommateurs comme interface entre le consommateur et le régulateur a été souligné pour favoriser l'équité.

1.3 Témoignages des participants à l'atelier virtuel

M. Jean-Paul M'BATNA, Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Energie Electrique (ARSE) au Tchad

Il s'est tenu un atelier virtuel organisé par le RegulaE.Fr autour des sujets qui concernent les consommateurs au cœur du système de la tarification de l'électricité. Je me réjouis une fois de plus d'avoir bénéficié de la confiance du comité d'organisation de cet atelier pour la modération en date du 06 Juillet. Cette marque de confiance traduit la volonté de l'organisation d'associer dès le départ, toutes les parties de notre organisation afin de permettre à tout un chacun de bénéficier pleinement des expériences enrichissantes des uns et des autres. C'est une riche expérience d'un genre nouveau que je découvre avec beaucoup de satisfaction et d'enthousiasme. Comment ne pas être reconnaissant pour une telle responsabilité...



Nonobstant ce constat, pour ce qui concerne l'organisation de l'atelier, nous retenons que pour avoir assisté à plusieurs de ce genre, nous sommes toujours impressionnés par le niveau de maîtrise et d'intéressement des structures membres. Cela note l'importance des sujets abordés et le désir de tous d'apporter une contribution afin de permettre à ceux qui en ont besoin, de s'appropriier les démarches. Aussi, un élément non pas négligeable dont on ne parle pas trop souvent, la ponctualité à nos rendez-vous ! c'est une marque essentielle de respect à notre organisation et il faut la saluer comme telle. Savoir qu'on est là, presque tous, pour communier ensemble autour des sujets qui nous intéressent, c'est une belle chose et c'est à mettre aux actifs des organisateurs.

« Les qualités des interventions laissent un goût de soif d'en apprendre davantage et c'est tout à notre honneur »

Pour ce qui concerne les sujets abordés lors de ces assises, nous sommes tous conscients du rôle central qu'a le consommateur au cœur de la tarification. Ne pas avoir à gérer les laissés pour compte tout en ayant à cœur la situation de ceux qui sont très souvent présents est une démarche unique tant sur son sens participatif que sur celui de faire de l'électricité un bien profitable à tous. Les différentes expériences de ceux qui ont de l'avance sur ces sujets permettront sans nul doute aux autres de se rattraper et surtout de créer dès le départ une dynamique porteuse d'espoir et de participation à la résolution des problèmes récurrents et inhérents au sujet électrique. Les qualités des interventions laissent un goût de soif d'en apprendre davantage et c'est tout à notre honneur. Ce qui rejoint in fine notre mission qui est celle de réconcilier les opérateurs et les consommateurs autour d'un bien précieux qu'est l'électricité et n'oublions surtout pas qu'un tel exercice permet tout aussi bien de rendre le travail du régulateur beaucoup plus correct et acceptable par les uns et les autres et met ainsi fin aux idées reçues.

« Nous sommes toujours impressionnés par le niveau de maîtrise et d'intéressement des structures membres. Cela note l'importance des sujets abordés et le désir de tous d'apporter une contribution afin de permettre à ceux qui en ont besoin, de s'appropriier les démarches »

S'il fallait s'attarder sur la suite à donner aux échanges de ce genre, nous estimons que malgré les conditions difficiles dans lesquelles nous opérons de nos jours, les contacts directs entre régulateurs ayant plus d'expériences et les nouveaux peuvent se poursuivre autour de ces sujets pour en profiter le maximum

possible. Alors même que notre réseau consent des efforts considérables pour avancer avec tous, nous devons de plus en plus nous encourager sans attendre que des rencontres soient organisées. Nous savons que beaucoup le font déjà et il faut en parler au réseau lorsque de telles initiatives sont d'actualité pour en faire profiter d'autres en même temps des résultats obtenus.

Tout en retournant à qui de droit les félicitations et reconnaissances pour une telle organisation (je parle ici de notre présidente) nous espérons que le temps devant nous sera favorable à des initiatives de ce genre. Le choix des intervenants, non pas les moindres, témoigne de la hauteur d'esprit des organisateurs et de la pertinence des sujets abordés lors de nos échanges et ce, pour le plaisir et la satisfaction de tous.

M. Baby AKWAMBA ESONGO, Directeur Général Adjoint de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE) de la République Démocratique du Congo.

Chers membres et collègues de la grande famille RegulaE.Fr;

C'est depuis 2014 que la République Démocratique du Congo, mon pays, s'est dotée d'un cadre juridique spécifique dédié au secteur de l'électricité, lequel a libéralisé l'exercice des activités du secteur de l'électricité (production, transport, distribution, importation, exportation et commercialisation) et ouvert le marché aux privés. Dans le souci de se conformer aux pratiques internationales, le législateur congolais a institué, notamment, l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité, en sigle « ARE », sous forme d'un établissement public doté de la personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière. L'ARE assure la régulation, le contrôle ainsi que le suivi des activités du secteur de l'électricité.

En effet, l'opérationnalisation de l'ARE est intervenue, quatre ans après sa création soit le 17 juillet 2020, par la mise en place de ses animateurs par l'ordonnance du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Felix TSHISEKEDI TSHILOMBO, dans la perspective du développement du secteur.

Comme jeune Régulateur, notre adhésion au Réseau Francophone des Régulateurs de l'Energie était, dès lors, pressant pour principalement acquérir les bonnes pratiques et partager les expériences avec les autres Régulateurs.

*Ce fut donc un honneur d'avoir participé à ce grand rendez-vous de RegulaE.Fr, dans le contexte sanitaire mondial actuel, totalement consacré aux **Consommateurs**, et surtout d'avoir été témoin de l'engagement et du souci de placer l'utilisateur final au centre de nos préoccupations.*

*Placées sous le thème **des consommateurs au cœur du système énergétique**, les dates du 06 et 07 juillet 2021 resteront gravées dans les annales de notre espace d'échanges en général et de l'ARE en particulier, qui a été largement bénéficiaire des expériences enrichissantes et bonnes pratiques de régulation partagées par les différents intervenants.*

De l'accès à l'énergie, de la qualité de service, de la tarification, du règlement des différends ...toutes les questions importantes liées au Consommateur ont été traitées avec toute finesse et à la satisfaction totale de l'ARE et promettons de mettre à profit les discussions de cet atelier thématique dans le cadre nos activités et missions.

Nous ne pouvons pas clôturer notre message sans exprimer notre vive reconnaissance à la présidente Catherine EDWIGE et à toute la belle équipe de RegulaE.Fr.

2. Actualités nationales des membres du réseau

2.1 Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE) – Maroc

L'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité reçoit l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable

A l'initiative de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité, une réunion de lancement formel des différents chantiers prévus par la Loi 48.15 s'est tenue le 6 juillet 2021, au siège de l'ANRE à Rabat, avec une délégation de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable conduite par son Directeur Général, M. Abderrahim El HAFIDI.

A l'issue de cette réunion le Président de l'ANRE, M. Abdellatif BARDACH, et le Directeur Général de l'ONEE, M. Abderrahim El HAFIDI ont affirmé leur détermination à joindre leurs efforts pour avancer, dans les meilleurs délais, sur les différents chantiers, en particulier celui de la séparation comptable entre les activités de transport et les autres activités de l'ONEE, le tarif d'accès aux réseaux et le Code réseau garantissant un accès équitable au réseau national de transport d'électricité.

Il a été convenu, dans ce cadre, de commencer par mettre en place un groupe de travail conjoint chargé de suivre, entre autres, le chantier de séparation comptable, prérequis fondamental, pour garantir l'ouverture progressive du marché dans le respect des exigences en matière de qualité et de sécurité d'approvisionnement en énergie électrique.



Rencontre entre l'ANRE et l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE)

Tenue de la 3ème session du Conseil de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité

A l'occasion de la tenue de sa 3ème session le jeudi 24 juin 2021, le Conseil de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE) sous la Présidence de Monsieur Abdellatif BARDACH Président de l'ANRE, s'est réjoui des recommandations de la Commission spéciale du Nouveau Modèle de Développement (NMD) et s'est félicité de l'importance accordée à l'ANRE dans le paysage énergétique national.

L'ANRE, à travers ses instances Président, Conseil, Comités et équipes opérationnelles, a saisi cette occasion pour affirmer sa mobilisation totale en faveur de la réussite du Nouveau Modèle de Développement Sous la Haute Conduite de Sa Majesté le Roi que Dieu L'Assiste et du déploiement de ses préconisations notamment sur le volet énergétique. Le Conseil s'est ensuite penché sur les implications du Nouveau Modèle de développement sur le Plan d'Action Stratégique de l'ANRE et surtout les modalités d'alignement de ce dernier avec les recommandations du Nouveau Modèle de Développement.

A cet égard, Il a été décidé de mettre en place un comité interne, présidé par le Président du Conseil, dédié spécialement au suivi de ce chantier National. De même, le Conseil a fait le point sur l'état d'avancement des travaux des Comités de travail juridique, technique et financier, actifs depuis novembre 2020 pour faire aboutir des chantiers importants à l'écosystème énergétique entre autres, la séparation comptable de l'activité de transport de l'ONEE par rapport à ses autres activités et l'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux électriques.



La tenue de la 3ème session du Conseil de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité

2.2 Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE CI) – Côte d'Ivoire

Le président de l'Autorité régionale de régulation de l'électricité (ARREC) invite les pouvoirs publics et les acteurs en charge de la négociation des contrats d'achat d'énergie à utiliser le modèle de l'ARREC

A la faveur de l'atelier sur le guide pour l'utilisation des modèles de contrats d'achat d'énergie (CAE) organisé à Abidjan par le West African Power Pool (WAPP), la Banque Mondiale et l'ARREC, du 29 juin au 1er juillet 2021, une délégation de l'Autorité régionale de régulation de l'électricité, conduite par son président Pr. Honoré Bogler, a échangé le mercredi 30 juin 2021 avec le Comité directeur de l'ANARE-CI dans ses locaux. Le professeur Honoré Bogler avait à ses côtés, le membre ingénieur du Conseil de régulation, Aly Mar Ndiay, l'Expert Juriste Oumar Bangoura et l'Administrateur financier, Ofosuhene Apenteng-Takyiakro.

Selon le professeur Honoré Bogler, la séance de travail visait à informer et à exhorter le comité directeur (CODIR) de l'ANARE-CI, à l'instar de l'ensemble des autorités gouvernementales et de tous les acteurs en charge de la négociation de contrats d'énergie en Côte d'Ivoire, à s'approprier le modèle élaboré par l'ARREC,

qui fut adopté et publié dans l'espace CEDEAO et à aider à sa vulgarisation. Le professeur Honoré Bogler a insisté sur le caractère consensuel du modèle de contrat de l'ARREC, qui « est beaucoup plus équilibré que ceux existant déjà et préserve à la fois les intérêts des vendeurs et ceux des acheteurs ». Il a également indiqué que « si tout le monde utilise ce contrat, il y aurait moins de tension et de crise dans le marché régional et, in fine celui-ci se porterait mieux ».

S'agissant du marché régional de l'électricité de l'espace CEDEAO, le membre Ingénieur Aly Mar N'diaye a indiqué que la première phase du projet a été lancée le 9 juin 2018 à Cotonou au Bénin.

L'ARREC, en collaboration avec le WAPP, s'attèle à la mise en œuvre du lancement de la seconde phase. Laquelle nécessite au préalable la réalisation des infrastructures de transport, l'interconnexion des 14 Etats membres, la mise en place d'un opérateur système et du marché ainsi que d'un centre d'information et de coordination. « Tous ces travaux sont en cours de réalisation », a-t-il indiqué.



Les membres du CODIR de l'ANARE-CI et de l'ARREC aux côtés du Président de l'ARREC (au centre), Honoré Bogler

2.3 Autorité de Régulation de l'Electricité du Bénin (ARE) – Bénin

Consultation publique de l'électrification hors réseau dans 127 localités du Bénin. L'ARE recueille les observations des populations.

Du 02 au 09 septembre 2021, a eu lieu les consultations publiques organisées par l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) dans le cadre du développement de l'activité "Facilité d'Energie Propre Hors-Réseau" (OCEF) du Programme Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II) au profit de 127 localités du Bénin. Cette activité du projet "Accès à l'Energie Hors Réseau" du programme en question vise surtout à sortir de l'obscurité, les populations vivant encore dans le noir. L'ARE a recueilli les avis de la population, du secteur privé et des associations de consommateurs sur l'électrification hors réseau dans leurs localités respectives.

Sortir les populations qui sont encore dans l'obscurité ; C'est bien dans ce cadre que s'inscrit le projet OCEF mis en œuvre par le Programme MCA-Benin II qui vise entre autres, l'accroissement de l'accès à l'électricité pour la majorité de la population actuellement non desservie dans les zones rurales et péri urbaines. C'est pourquoi du 02 au 09 septembre 2021 sous la conduite de son Président Gbêdonougbo Claude Gbaguidi, l'Autorité de Régulation de l'Electricité dans sa mission de veille et de respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'électricité, de protection de l'intérêt général et de garantie de la

continuité et de la qualité du service, de l'équilibre financier de tout le secteur et son développement harmonieux, est allée à la rencontre des populations de certaines localités du pays. Au nombre, des communes concernées, il y a Gogounou, Kandi, Sègbana, Kérou, Kouandé, Natitingou, Toucountouna, Kalalè, N'dali, Pèrèrè, Bassila, Djougou, Tchaourou, Bantè, Ouèssè, Savè, Aplahoué, Kétou, Djidja et Zogbodomey.

À chacune des étapes, les émissaires de l'ARE ont fait savoir aux différents participants que les consultations publiques constituent un cadre approprié d'échange avec les parties prenantes notamment les populations, le secteur privé et les associations de consommateurs. "Elles permettent à l'ARE de recueillir vos préoccupations et en tenir compte dans son avis, notamment en ce qui concerne l'approbation des conditions tarifaires", a précisé le Président Gbaguidi et d'ajouter que la consultation publique revêt un caractère important pour le Conseil National de Régulation de l'Autorité de Régulation de l'Electricité.

"Au terme de cet exercice, nous attendons l'amorce du développement à la base de ces localités du pays, au regard du rôle combien notable que joue l'électricité dans la vie des ménages, de l'administration publique et privée et des industries" a souhaité le premier responsable de l'institution de régulation.

Les élus locaux des desdites localités ont pour leur part salué les efforts sans cesse croissants de l'ARE pour une électricité de qualité pour tous.

Pour rappel, cette activité qui est la deuxième après celle de Dohoué dans la commune de Zogbodomey est une preuve de plus de l'attention accordée aux préoccupations des consommateurs, des ménages et des entreprises. Car, comme l'ont martelé les participants des zones parcourues, la lumière est un facteur de sécurité et de développement, et est très indispensable pour l'éducation, la scolarisation des enfants et même l'autonomisation des femmes.

Il faut signaler pour finir que les perspectives sont bonnes pour ce qui est de l'octroi de la convention de concession pour l'électrification hors-réseau (capacité totale cumulée supérieure à 500 kVA) dans le cadre du projet OCEF pour garantir la rentabilité de l'investissement des promoteurs GDS, ASEMI, AKUO, PARAS, ENERGENCY pour la pérennité du projet.



Photo de famille de la délégation de l'ARE présidée par le Président Gbaguidi et les élus locaux lors de l'étape de la consultation publique de Kandi

2.4 Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) – Algérie

Le rôle du régulateur dans la réorganisation des concessions d'énergie électrique et gazière

En février 2021, les pouvoirs publics ont décidé de promouvoir dix (10) circonscriptions administratives dans le sud du pays au rang de *wilaya* de pleines prérogatives, ramenant ainsi le nombre de *wilayas* de 48 à 58 sur le territoire national. L'objectif est d'améliorer l'efficacité et l'efficacités, à relever le niveau de la qualité du service rendu à la collectivité et à offrir au citoyen toute la sollicitude et l'écoute requises pour répondre à ses attentes et préoccupations.

Ce nouveau découpage administratif a impacté la configuration organisationnelle de l'activité de distribution de l'énergie électrique et gazière, exercée par la Société Algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (SADEG. Spa) qui a amorcé d'ores et déjà l'adaptation de son organisation en conséquence.

L'activité de distribution de l'électricité et du gaz obéit au régime de la concession et est régie par la loi n° 02-01 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 05 février 2002, relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations et ses textes d'application. La réorganisation des concessions s'intègre dans la dynamique du changement décidé par l'Etat, en conformité avec sa décision de cadrer le périmètre de la concession avec celui du territoire d'une *wilaya*. Au total, dix-huit (18) concessions nouvelles, issues de huit (08) concessions existantes, ont été créées. C'est dans ce cadre que la SADEG a procédé à leur déclaration, en juillet 2021, auprès de la Commission de régulation pour leur mise en conformité réglementaire.

Pour pallier rapidement à l'impact de cette nouvelle configuration des concessions, sur le suivi de la mise en œuvre des plans d'engagement quinquennaux d'amélioration de la performance 2019-2023, pris par SADEG, auprès de l'Autorité concédante, et de par sa mission de contrôle des activités régulées et de l'exécution du service public en général, la CREG s'est attelée de suite, de concert avec le distributeur, à adapter ces plans d'engagements pour la période restante du quinquennat 2022-2023 et à mettre à niveau son dispositif de contrôle et de suivi, en procédant à la refonte des systèmes d'information en y intégrant les 18 nouvelles concessions, dont les activités seront opérationnelles à partir du premier janvier 2021.

2.5 Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) – Belgique

Les contrats à prix dynamique : des contrats d'électricité pour des consommateurs dynamiques

L'actualité du régulateur belge a été marquée par l'arrivée récente sur le marché de l'électricité de contrats à prix dynamiques. Ces nouveaux types de contrats sont des nouvelles formules tarifaires où le prix de l'énergie varie tout au long du jour/de la nuit en fonction des prix sur la bourse belge de l'électricité. En fonction de l'offre et de la demande sur les marchés *day ahead* ou *intraday*, le prix payé par le consommateur varie à la hausse ou à la baisse au courant du jour/de la nuit et de l'heure de prélèvement. Ces contrats ne sont accessibles qu'aux ménages et PME qui disposent d'un compteur digital.

Les contrats à prix dynamique se distinguent ainsi des contrats à prix fixe, dont le prix ne change pas durant la durée du contrat. Ils se différencient également des contrats à prix variable qui évoluent en fonction d'une formule de prix basée sur les marchés de gros à moyen ou court terme et de la consommation moyenne mesurée sur base annuelle et distribuée sur base des courbes SLP¹. Or, les contrats à prix dynamique tiennent compte de la consommation réelle par heure, mesurée via le compteur digital, et du prix sur le

¹ Synthetic Load Profiles (profils de consommation types)

marché *day ahead* ou *intraday* à cette heure précise. La volatilité des prix des contrats à prix dynamique est donc bien plus grande.

Si la CREG est favorable à leur entrée progressive sur le marché dans le cadre de la transition énergétique et du besoin de plus grande flexibilité du système électrique, elle met également en garde les consommateurs vis-à-vis de ce type de contrat. Ils nécessitent un suivi plus attentif de leur consommation d'électricité et une adaptation de leurs modes de prélèvement. Dans le cas contraire, ces contrats risquent de conduire à une hausse considérable de la facture d'électricité des ménages/petites et moyennes entreprises (PME).

La CREG octroie son label de qualité à un second comparateur de prix en ligne

Le label de qualité CREG est octroyé aux sites de comparaison des prix en ligne qui respectent la "Charte pour une fourniture efficace d'informations dans le cadre de la comparaison des prix pour l'électricité et le gaz"². Cette charte vise à garantir au consommateur que le prestataire de services qui propose une comparaison des prix de l'électricité et du gaz naturel fournit des informations objectives, correctes et de qualité. En vertu de cette accréditation, le prestataire de services a le droit d'utiliser le label de qualité CREG pour son site de comparaison des prix pendant une période de deux ans. Durant cette période, il est tenu de respecter rigoureusement toutes les dispositions de la charte et de satisfaire aux contrôles de la CREG.

La charte CREG, associée à un label de qualité pour la comparaison des prix en ligne, contribue à améliorer l'information et renforce la confiance des particuliers et des PME dans le marché de l'électricité et du gaz naturel. Une information pertinente, objective et facilement disponible aide le consommateur à jouer un rôle actif sur le marché de l'énergie.

Dans cette perspective, la CREG a invité le plus grand nombre de sites de comparaison des prix à prendre contact avec elle afin d'obtenir les informations sur les démarches à suivre pour obtenir le label de qualité de la CREG.

2.6 Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) – Sénégal

Réformes du secteur de l'énergie : Exit la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité, place à la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie.

Loi portant création, organisation et attributions de la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie

Poursuivant les objectifs de développement fixés à travers le Plan Sénégal Emergent, le Sénégal s'est résolument engagé dans une vaste réforme du cadre régissant le secteur de l'Energie.

Ainsi, la découverte du gaz offre une grande possibilité d'accélérer l'objectif de réduction des coûts et d'accès universel à l'électricité et met en exergue le lien étroit unissant le sous-secteur de l'électricité, le sous-secteur des hydrocarbures, de l'intermédiaire et l'aval du sous-secteur gazier d'où l'importance de réguler de façon coordonnée afin de rendre le secteur de l'électricité plus équilibré et viable sur le plan financier.

² <https://www.creg.be/fr/publications/decision-b1614>

C'est dans ce cadre qu'il est apparu nécessaire de créer une Commission de régulation du secteur de l'Energie, qui va regrouper la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) – créée par la loi n°98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'Electricité – et le Comité national des Hydrocarbures – mis en place par la loi n°98-31 du 14 avril 1998 relative aux activités d'importation, de raffinage, de stockage, de transport et de distribution des hydrocarbures. Cinq grandes innovations ont été apportées:

- la création d'une Commission de régulation du secteur de l'Energie, chargée de la régulation des secteurs de l'électricité, de l'aval des hydrocarbures et de l'aval et l'intermédiaire gazier ;
- l'attribution à la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie de la responsabilité de superviser les appels d'offres du secteur de l'énergie, de surveiller le marché et de s'assurer de l'accès des tiers aux réseaux et aux installations de stockages du gaz et du pétrole ;
- le renforcement des pouvoirs de contrôle et de sanctions initialement dévolus à la Commission de régulation du secteur de l'Electricité ;
- l'accompagnement de la Commission par des comités consultatifs des consommateurs, des opérateurs et des administrateurs.

Code de l'Electricité

Dans le but de relever les défis fixés par le Plan Sénégal Emergent et déclinés par la nouvelle lettre de politique de développement du secteur de l'Energie et la Feuille de route sectorielle à l'horizon 2035 adoptées par le Gouvernement, le Code de l'électricité met l'accent sur la nécessité de garantir l'approvisionnement en énergie électrique du pays au moindre coût avec l'introduction du gaz dans le mix énergétique et l'élargissement de l'accès des populations à l'électricité, notamment en milieu rural. Il vise aussi l'amélioration du processus de planification du secteur de l'électricité à travers la mise en place d'un Plan intégré à moindre coût du secteur, la promotion des investissements importants que requiert le développement du secteur, le renforcement du rôle du régulateur et la transformation économique du pays.

La réforme qui s'inscrit également dans un contexte d'évolution et de développement du marché national et régional de l'électricité, consécutive à l'adoption par la CEDEAO, a apporté les innovations majeures suivantes :

- la prise en compte de nouvelles réalités du marché de l'électricité consécutive au développement du marché régional, notamment de l'accès des tiers ;
 - la fin du monopole de Senelec pour l'achat en gros d'électricité ;
 - l'amélioration de la méthodologie de planification du secteur avec un Plan intégré à moindre coût décliné à travers des plans quinquennaux par segments d'activités ;
 - la création de la holding de la société d'électricité constituée en filiales ;
 - la clarification et la simplification du régime gouvernant les activités réglementées et l'extension des pouvoirs du régulateur ;
 - la définition du régime de propriété des ouvrages de production ;
- le développement de l'électrification rurale notamment hors réseau.

2.7 Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) – Luxembourg

Les conventions d'autoconsommation pour des autoconsommateurs d'énergies renouvelables agissant de manière collective et pour des communautés d'énergie renouvelable

Dans le cadre de la Directive (UE) 2018/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, les États

membres de l'Union européenne se sont vu offrir un nouvel instrument qui pourrait changer la manière dont beaucoup de personnes produisent et surtout consomment de l'électricité sur le long terme.

Désormais, les propriétaires et exploitants de systèmes de production d'électricité peuvent décider de ne pas injecter leur énergie électrique directement dans le réseau de distribution, mais plutôt de la partager avec leurs voisins. Pour que cela fonctionne, des règles claires sont nécessaires pour savoir comment et entre qui l'électricité peut être partagée, comment sa distribution est calculée au sein d'un groupe de partage et quels sont les obligations et les droits des consommateurs, des exploitants des centrales de production, des gestionnaires des réseaux et des fournisseurs d'électricité.

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est chargé d'approuver une proposition conjointe des gestionnaires de réseau électrique sur le territoire luxembourgeois de contrats types d'autoconsommation avec des autoconsommateurs d'énergies renouvelables agissant de manière collective et des communautés d'énergie renouvelable.

Ces conventions précisent la composition des groupes de partage, leurs modalités pratiques et leurs spécificités techniques, ainsi que des règles de partage de l'énergie électrique entre membres individuels.

Conformément à l'article 59 de la loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, l'Institut a invité dès lors toutes les parties intéressées à adresser leurs commentaires et réactions dans le cadre de la consultation publique du 23 juillet 2021 au 28 août 2021³.

Une séance d'information a eu lieu le 4 août 2021 afin d'expliquer le principe des conventions pour le partage d'électricité et répondre aux questions du public⁴.

Le modèle de répartition statique et simple pour le partage de l'énergie électrique produite

L'Institut Luxembourgeois de Régulation est chargé de définir les règles et les modalités de partage de l'énergie électrique produite, calculé par la communauté d'énergie renouvelable elle-même.

A ce titre, l'Institut a organisé une consultation publique du 15 juin 2021 au 15 juillet 2021 afin de recueillir toute contribution utile, en particulier sur le projet de règlement ILR arrêtant le modèle de répartition statique et simple pour le partage de l'énergie électrique produite⁵.

Une séance d'information a eu lieu le 8 juillet 2021 afin d'expliquer le principe du partage d'électricité et de répondre aux questions du public⁶.

2.8 Utility Regulatory Authority (URA) – Ile Maurice

Accord entre le régulateur de l'URA et le fournisseur historique CEB sur les Mesures Nationales d'Atténuation Appropriées (NAMA)

L'Utility Regulatory Authority (URA) et le Central Electricity Board (CEB), fournisseur historique de l'électricité à l'Ile Maurice, ont signé un accord avec le ministère de l'Environnement, de la gestion des déchets solides

³ Les documents de consultation ainsi que les contributions reçues, sauf les passages indiqués par la partie intéressée comme étant confidentiels, ont été publiés sur la page de consultation publique disponible [ici](#).

⁴ La présentation de l'ILR préparée à cette occasion peut être téléchargée [ici](#).

⁵ Les documents de consultation ainsi que les contributions reçues ont été publiés sur la page de consultation publique disponible [ici](#).

⁶ La présentation de l'ILR préparée à cette occasion peut être téléchargé [ici](#).

et du changement climatique. Cet accord, financé par le Fonds pour l'environnement mondial, porte sur les mesures d'atténuation appropriées (NAMA - Nationally Appropriate Mitigation Actions) au niveau national pour la stratégie de décarbonisation des îles.

L'objectif du projet est d'assurer une approche à faible émission de carbone pour Maurice et mènera à la mise en œuvre d'une première stratégie nationale visant à atténuer le changement climatique et d'un plan d'action, conformément à la loi sur le changement climatique 2020.

Le projet NAMA jouera un rôle central dans la réalisation d'évaluations détaillées et la mise en place d'objectifs d'atténuation pour des secteurs tels que l'énergie et la gestion des déchets (solides et liquides), entre autres.

3. Espace formations

3.1 Formation BADGE- Recrutement de la 6eme promotion (2021-2022)

Le BADGE Régulation et marché de l'énergie dans les pays francophones (BADGE RDE) est une formation mise en place par l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (MINES Paris) et ses partenaires⁷ pour répondre aux besoins des acteurs du secteur de l'énergie en Afrique francophone (régulateurs, gestionnaires de réseaux, opérateurs, ...). Le BADGE RDE vise la montée en compétence des acteurs. Son ambition est de doter les décideurs et leurs collaborateurs d'outils pour la compréhension et la maîtrise des mécanismes associés à la régulation des marchés de l'énergie (modèles et mise en œuvre des réformes électriques, régulation des réseaux, tarification, mécanismes de financement, régulation et politiques publiques, régulation dans les activités concurrentielles, ...).

Depuis 2016, année de lancement du BADGE RDE, 76 cadres supérieurs du secteur de l'énergie des pays francophones d'Afrique ont été formés, soit en moyenne 15 cadres par année : 54 de ces cadres sont en fonction dans un organe de régulation sectorielle et 14 des 22 restant travaillent chez un opérateur. Le nombre de pays francophones ayant fait confiance au BADGE RDE est également en progression : il est passé de 4 en 2016 à 14 en 2021. Par ailleurs, le BADGE a aussi accueilli des collaborateurs de deux organisations sous-régionales d'Afrique de l'Ouest impliquées dans les processus de libéralisation du secteur de l'énergie.

L'année universitaire 2021-2022 accueillera la 6ème promotion de la formation. L'appel à candidature lancé le 07 juillet 2021 sera fermé le 17 septembre 2021. La brochure de la formation est accessible et le formulaire de candidature téléchargeable⁸ sur le site du BADGE RDE⁹.

⁷ Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Electricité de la Côte d'Ivoire (ANARE-CI), Le Réseau francophone des régulateurs de l'énergie (RegulaE.Fr), la Commission de Régulation de l'Energie en France (CRE), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), et Deloitte Economic Advisory.

⁸ https://energieregulation.org/doc/Formulaire_candidature.pdf

⁹ <https://energieregulation.org/>

3.2 Formation BADGE– Session D de Badge RDE-2020/2021

La session D du BADGE-RDE, promotion 2020/2021 s'est tenue du 21 juin au 02 juillet 2021 à Dakar, au pays de la Téranga.

Cette dernière session, qui marque la fin des modules théoriques de la présente promotion, a été l'occasion pour les auditeurs une fois encore de renforcer leurs capacités dans le domaine de la régulation de l'énergie sous la bienveillance d'illustres intervenants.



Les membres de BADGE lors de la session D à Dakar

Le point marquant de cette session a été l'organisation d'une table ronde intitulée « Electrification Rurale en Afrique : régulation, technologies et financement », qui a réuni plusieurs acteurs de haut-niveau dont Monsieur Salou MBAYE de l'ERA du Sénégal, qui a présenté « L'électrification rurale et ses aspects réglementaires, financiers et technologiques : le cas de l'ERA / Sénégal » ; suivi de la présentation de Deloitte sur les enjeux de l'Electrification Rurale avec l'exemple du West Africa Energy Program (WAEP-Power Africa) ; de Madame Aya Bertine KOUADIO de l'ANARE-CI et du Dr Flavien TCHAPGA de l'AFRIR. Le Professeur François LEVEQUE et le Président du Conseil national de régulation du Sénégal ont joué le rôle de facilitateurs.

Il faut noter que la fin de cette session a été marquée aussi par la soutenance de la Promotion 2019/2020 qui s'est déroulée devant le parterre des auditeurs 2020/2021 et qui a consacré Monsieur Aborak Kandine de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE, Niger) comme étant celui qui a présenté le meilleur mémoire de la promotion.

3.3 Formation BADGE – Témoignages des participants

- **Mme ISSA KARIMOU Aïssata Billa, Directrice sectorielle hydrocarbure, Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie du Niger, Promotion 2020-2021**



Comment s'est déroulée, selon votre cas, la soutenance des mémoires de fin d'études et/ou la quatrième session de la formation BADGE « Régulation et marché de l'énergie dans les pays francophones » de MINES Paris, en juin-juillet 2021 ?

Pour ma part il s'agit de la quatrième session. Elle s'est merveilleusement passée car nous avons eu droit à une formation de qualité. Nous avons aussi profité de la soutenance des mémoires de fin d'études de la promotion précédente. Cela nous permettra de nous préparer en conséquence et surtout de ne pas commettre les mêmes erreurs. Au cours de cette session, pour certains d'entre nous, nous avons pu être mis en face de nos encadreurs avec lesquels nous avons pu avoir les grandes lignes pour la rédaction de nos mémoires. En tout cas cette session a parachevé nos acquis en matière de régulation. Pour ma part qui suis dans une situation atypique, car étant dans la régulation de l'aval pétrolier, cette formation m'a beaucoup édifiée. Moi qui au début avait des appréhensions quant à l'applicabilité dans le secteur pétrolier aval, j'ai pu faire la synchronisation des notions reçues. C'est pour dire que cette formation BADGE est bien appropriée certes pour la régulation électrique mais également pour la régulation des secteurs énergétiques en général.

La crise sanitaire de la Covid-19 a chamboulé la planification des événements de la formation BADGE en 2019-2020 et en 2020-2021. Quelle a été votre expérience d'avoir complété les autres sessions de la formation en ligne et en Afrique ?

La crise sanitaire de la Covid-19 a vraiment chamboulé la planification de notre formation. La majorité des cours reçus était faite en ligne. Cela nous a certes donné une autre expérience liée à la gestion des réunions en ligne, mais vu les aléas liés à la connexion en Afrique, je préconise fortement les cours en présentiel. Pour preuve, cette quatrième session où quelques cours étaient en présentiel a été beaucoup appréciée. Le contact direct avec les enseignants est une chose très importante. En ce qui me concerne, je souhaiterai bien entendu, recevoir tous les cours en présentiel.

Quelles étaient vos attentes par rapport à la formation BADGE « Régulation et marché de l'énergie dans les pays francophones » et comment cela vous aidera dans votre travail ?

Lorsque je me suis inscrite à cette formation, je savais bien qu'elle était axée dans le secteur électrique mais je voulais l'adapter au secteur pétrolier aval. Aujourd'hui je peux affirmer que l'objectif est bien atteint. Cette formation a parachevé mes notions en matière de régulation et mieux, je peux faire la synchronisation avec le secteur pétrolier. Certes les secteurs ne sont pas les mêmes mais en matière de régulation, ils présentent le même schéma. Le thème de mon mémoire de fin d'année en est une illustration et il servira sûrement de prise de décision à nos législateurs qu'à la gestion de la filière du GPL au Niger. Aussi je pense que le secteur pétrolier aval a également besoin de la formation BADGE et je souhaite dorénavant que le BADGE se pense également vers ce secteur.

- **Mme NIZIGIYIMANA Corine, Cadre économiste, Autorité de Régulation des secteurs de l'eau potable et de l'énergie du Burundi, Promotion 2020-2021**



Comment s'est déroulée, selon votre cas, la soutenance des mémoires de fin d'études et/ou la quatrième session de la formation BADGE « Régulation et marché de l'énergie dans les pays francophones » de MINES Paris, en juin-juillet 2021 ?

La quatrième session en présentiel a été pour moi, encore une fois, l'opportunité d'obtenir et d'actualiser mes connaissances ainsi que mes compétences, de hausser mon niveau de qualification dans le secteur de l'énergie. Je dirais que si j'ai pu avoir tout cela, c'est grâce aux moyens qui ont été mis en place durant la formation comme le cadre de travail, les modules riches en la matière, avec des formateurs très expérimentés dans tous les domaines économiques et techniques. Pendant les exposés des cours on pouvait à tout moment poser des questions aux formateurs et avoir des réponses claires et précises avec des exemples qui étaient basés sur les expériences des autres régulateurs ou opérateurs.

La crise sanitaire de la Covid-19 a chamboulé la planification des événements de la formation BADGE en 2019-2020 et en 2020-2021. Quelle a été votre expérience d'avoir complété les autres sessions de la formation en ligne et en Afrique ?

Mon expérience d'avoir complété deux sessions en ligne dans mon pays, était pour moi un challenge, du fait que je suivais la formation sur le lieu de travail, à des horaires différents et il y avait également un autre défi à relever sur la fiabilité de la connexion internet. De plus j'ajouterais que les organisateurs et instructeurs ont assuré leur rôle en faisant tout leur possible pour bien dispenser leurs cours et nous permettre à chaque fois de besoins de poser des questions. En somme, je dirais que ça a été une bonne expérience qui m'a permis de savoir m'adapter à toutes situations et ainsi améliorer mon sens de l'organisation.

Quelles étaient vos attentes par rapport à la formation BADGE « Régulation et marché de l'énergie dans les pays francophones » et comment cela vous aidera dans votre travail ?

Mes attentes sur la formation étaient orientées sur les intérêts de l'Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau Potable et de l'Energie où j'exerce mes fonctions de tous les jours en tant que cadre économiste et sur l'intérêt de ma carrière professionnelle. Avec tous ces échanges d'expériences acquises grâce à la formation BADGE, je pourrai contribuer au développement de l'AREEN et y apporter ainsi mon aide pour faire face à une gamme de défis qui pourront se présenter.

- **Mme ABOUA Blandine Flora, Economiste, Prévision de la demande, CI-ENERGIES, Côte d'Ivoire, Promotion 2019-2020**



Comment s'est déroulée, selon votre cas, la soutenance des mémoires de fin d'études et/ou la quatrième session de la formation BADGE « Régulation et marché de l'énergie dans les pays francophones » de MINES Paris, en juin-juillet 2021 ?

Comme toute soutenance de mémoire, j'étais crispée à l'idée de faire une présentation qui n'allait pas être validée par le Jury. Finalement, tout s'est bien déroulé. Le cadre (Hôtel Térrou-Bi) qui nous accueillait a répondu aux attentes de tous les badgistes. Le diner Gala de clôture qui a vu la participation de la quatrième

et cinquième session était très bien organisée par l'équipe du BADGE. C'était comme les retrouvailles des enfants d'une même famille.

La crise sanitaire de la Covid-19 a chamboulé la planification des événements de la formation BADGE en 2019-2020 et en 2020-2021. Quelle a été votre expérience d'avoir complété les autres sessions de la formation en ligne et en Afrique ?

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a certes empêché que la troisième session du BADGE se déroule en présentiel, cependant, nous sommes témoins de tous les efforts fournis par l'équipe du BADGE, pour nous permettre de nous réunir à maintes reprises en France (à l'Ecole des Mines). J'ai renforcé mes capacités en matière de régulation du secteur de l'électricité et acquis d'autres expériences avec les interventions des Badgistes des autres pays.

Quelles étaient vos attentes par rapport à la formation BADGE « Régulation et marché de l'énergie dans les pays francophones » et comment cela vous aidera dans votre travail ?

J'ai une formation de base en économie et j'occupe le poste d'Ingénieur Préviseur de la Demande à CI-ENERGIES. Le défi de tout ingénieur est d'avoir un panorama d'informations dans son secteur d'activité. La formation BADGE m'a apporté des rudiments importants et nécessaires que je mettrai à profit de ma structure pour contribuer à atteindre ses objectifs nationaux et internationaux.

- **M. KAHZOZI BEYA MALISAWA Guillaume, Responsable administratif et financier au ministère de l'Énergie et des ressources hydrauliques, RDC, Promotion 2020-2021**



Comment s'est déroulée, selon votre cas, la soutenance des mémoires de fin d'études et/ou la quatrième session de la formation BADGE « Régulation et marché de l'énergie dans les pays francophones » de MINES Paris, en juin-juillet 2021 ?

La soutenance des mémoires qui s'est déroulée à DAKAR pour la quatrième promotion a connu un grand succès tant du point de vue de la richesse des sujets de mémoires traités au cours de cette session que de l'engouement de la cinquième promotion de suivre de manière pratique le couronnement des efforts entrepris par leurs aînés tout au long de leur formation. Certes, la pandémie affecte d'une certaine manière le déroulement des études, mais elle affecte aussi toute notre vie et fait partie de notre quotidien sur tous les plans.

La crise sanitaire de la Covid-19 a chamboulé la planification des événements de la formation BADGE en 2019-2020 et en 2020-2021. Quelle a été votre expérience d'avoir complété les autres sessions de la formation en ligne et en Afrique ?

La planification n'a pas du tout été facile, mais une chose est certaine et que personnellement j'ai suivie pratiquement toutes les sessions en présentiel et profité des échanges fructueux et multidisciplinaires de tout un chacun.

Quelles étaient vos attentes par rapport à la formation BADGE « Régulation et marché de l'énergie dans les pays francophones » et comment cela vous aidera dans votre travail ?

Nos attentes sont énormes, surtout pour mon pays, la RDC qui est engagée sur la voie des réformes de son secteur électrique par la libéralisation du secteur et la mise en place des organes et textes nécessaires pour réguler le secteur. Cette formation est vraiment opportune et nous permettra de contribuer positivement à la ligne de conduite mise en place par les autorités du pays.

3.4 Formation « Analyse des contrats d'achat d'énergie » – 1ere édition en mars 2021

Les régulateurs d'électricité rechargent leurs accus

S'outiller afin d'élaborer des contrats dont les termes ne sauront souffrir d'aucune ambiguïté ou tentation de remise en cause. C'est l'exercice auquel se sont livrés 26 auditeurs issus de cinq pays (Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal). Ils opèrent dans le domaine de l'énergie et sont de divers profils : économistes, juristes, comptables, etc. « Analyser les contrats d'achat d'énergie : maîtriser les domaines clés ». Tel fut le thème de cette formation qualifiante qui s'est tenue à la Maison de l'entreprise d'Abidjan Plateau, en Côte d'Ivoire. Organisée par l'Autorité nationale de régulation du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI), avec le concours de l'Ecole des Mines Paris Tech, les Cabinets Deloitte et August-Debouzy et RegulaE.Fr, elle visait à approfondir les connaissances des cadres des organes de régulation et des opérateurs sectoriels dans le domaine de la rédaction et de la négociation des contrats d'énergie. Les travaux ont duré une semaine, du 22 au 26 mars 2021. Les compétences développées ont couvert trois dimensions : juridique, financière et pratique.

L'équipe pédagogique composée de six personnes est dirigée par François LEVEQUE, Professeur d'économie à l'Ecole des Mines Paris-Tech.

A l'ouverture des travaux, le directeur général de l'ANARE-CI, Hippolyte EBAGNITCHIE, a fait savoir que ce nouveau programme de formation initié par la structure qu'il dirige, procède de « la volonté des acteurs nationaux des secteurs de l'énergie, avec la collaboration des partenaires internationaux, de maintenir le cap sur le développement de l'expertise, pilier de l'émergence des secteurs énergiques. Dans les pays africains francophones ». Il s'est dit fortement confiant que cette formation contribuera à l'amélioration des compétences des cadres en charge de ce sujet extrêmement sensible pour les économies africaines francophones.

Dans son propos introductif fait par visioconférence depuis Paris, le Pr. LEVEQUE a relevé que tout n'est pas toujours fini après la signature des contrats. Il y a des tentations d'opportunisme de la part de celui qui a gagné, tout comme de la part de l'Etat qui peut décider de revenir sur ce qui a été convenu.

Au terme de cette formation, les auditeurs ont été outillés pour rédiger des contrats qui ne peuvent tomber sous le coup d'aucune tentation d'opportunisme.



Photo de famille des auditeurs de la 1ère édition de la formation autour de Hippolyte Ebagnitchie, DG de l'ANARE-CI (au centre) et de Flavien Tchapgá, Coordonnateur de la formation

3.5 Formation « Analyse des contrats d'achat d'énergie » – 1ere édition en mars 2021 – Témoignages

Léonard Sanon, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux en service à l'Autorité de Régulation du secteur de l'Energie (ARSE) du Burkina Faso

La formation sur « l'analyse des contrats d'achat d'énergie » qui s'est tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 22 au 26 mars 2021, et organisée conjointement par le Réseau Francophone des Régulateurs de l'Energie (RegulaE.Fr), l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) et l'Association pour la Formation dans la Régulation des Industries de Réseau (AFRIR), à l'intention des acteurs du secteur de l'électricité en Afrique francophone, a été très intéressante et enrichissante pour la délégation de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE) du Burkina Faso qui y a participé en qualité de membre de RegulaE.Fr.

En effet, cette formation répond évidemment à l'un des objectifs de RegulaE.Fr à savoir le renforcement des capacités de ses membres.

Ainsi, au regard de l'importance de l'énergie pour le développement socio-économique de nos pays, et tenant compte de l'évolution de ce secteur à travers le monde, les experts qui ont animé cette importante formation nous ont permis de mieux cerner le contrat d'achat d'énergie qui est une convention spécifique en raison des nombreuses implications dont elle fait appel sur les plans juridique, économique, financier et technique et nécessitant aussi des connaissances en matière de négociation commerciale pour plus d'efficacité dans son élaboration.

Par conséquent, les connaissances que nous avons acquises au cours de cette formation nous permettront en notre qualité d'agents travaillant dans la régulation du secteur de l'énergie de concevoir certains instruments et d'exécuter plus efficacement les missions confiées au régulateur national, d'une part, et aussi de partager notre expérience avec d'autres membres du Réseau, d'autre part.

En somme, au Burkina, le secteur étant en cours d'évolution positive avec l'installation du privé qui s'y intéresse et aussi son intégration au niveau régional précisément dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec la création du marché régional de l'électricité, en tant que régulateur, les connaissances acquises au cours de cette formation seront bien exploitées pour mieux assister le Gouvernement dans le cadre de l'exécution de sa politique énergétique pour le développement du pays. Ainsi, cette formation a véritablement renforcé mes capacités professionnelles dans la régulation et c'est l'occasion pour moi, au nom de l'ARSE, de réitérer mes sincères remerciements et félicitations à l'endroit du RegulaE.Fr ainsi qu'aux experts qui nous ont formés sur cet important et intéressant thème.



M. Léonard Sanon, recevant son parchemin des mains de Flavien Tchapgá, Coordonnateur de la formation

M. Flavien Tchapgá, Coordonnateur de la formation relatif à la formation « Analyse des contrats d'achat d'énergie »

Après le brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles en régulation de l'énergie « BADGE -RDE » RegulaE.Fr et ses partenaires (ANARE-CI, Deloitte et AFRIR) ont lancé cette autre formation qualifiante intitulée « Analyse des contrats d'achat d'énergie » dont la première édition a été organisée à l'intention des acteurs du secteur de l'électricité, notamment les régulateurs à Abidjan, en Côte d'Ivoire du 22 au 26 mars 2021. Pour cette première édition, 27 cadres d'organes de régulation du secteur de l'électricité et des sociétés d'électricité y ont participé. Les auditeurs ont pu s'enquérir des différents aspects juridiques, financiers et techniques au cœur des contrats d'achat d'énergie. Complémentairement à ces dimensions, les participants se sont prêtés à la négociation des contrats d'achat d'énergie dans le cadre d'un jeu de rôle. Cet exercice leur a permis de s'approprier les différents aspects opérationnels abordés par les consultants-formateurs. En définitive, les participants ont considéré, dans le cadre de l'évaluation conduite à la fin de la formation, qu'elle avait répondu à leurs attentes. Au regard de ce retour encourageant, l'ANARE-CI a souligné la volonté de RegulaE.fr et de ses partenaires de pérenniser cette action de formation. Rendez-vous a de ce fait été pris pour l'édition 2022.



4. Calendrier des événements 2021

Événement	Lieu	Date	Thème
Webinaire Think Smartgrids	Virtuel	29 Septembre 2021	Off-grid : garantir un accès à l'énergie renouvelable aux régions isolées
Assemblée générale 2021 et atelier de RegulaE.Fr	Paris, France	30 Novembre et 1 ^{er} Décembre 2021	Le rôle du régulateur dans la promotion et l'émergence des énergies renouvelables
Session 1 Introduction et mise à niveau de la formation BADGE (Ecole des Mines de Paris)	Abidjan, Côte d'Ivoire	Automne 2021	Edition 2021-2022
Session 2 de la formation BADGE (Ecole des Mines de Paris)	Afrique	Février 2022	Edition 2021-2022

5. Annexe – Les membres et les points de contact du Comité de communication

5.1 Les 12 membres du Comité

- **Mme Catherine EDWIGE**, Commissaire, Commission de Régulation de l'Energie (CRE, France) – Présidente du Comité de communication ;
- **Mme Claire HELlich-PRAQUIN**, Directrice des affaires européennes, internationales et de la coopération, Commission de Régulation de l'Energie (CRE, France) – Secrétariat de RegulaE.Fr
- **Mme Anna FANGEAUX**, Direction des affaires européennes, internationales et de la coopération, Commission de Régulation de l'Energie (CRE, France) – Secrétariat de RegulaE.Fr
- **Mme Chorok CHICHAH**, Conseillère économique principale, Commission de Régulation de l'Electricité et du gaz (CREG, Belgique) ;
- **M. Camille AHUI**, Communication sous-direction consommateurs, Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI, Côte d'Ivoire) ;
- **M. Apollinaire KOUDOU**, Sous-Directeur chargé des ressources humaines, Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI, Côte d'Ivoire) ;
- **M. Polycarpe Paul AGONGLO**, Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE, Bénin)
- **M. Yaya SOURA**, Directeur de la communication et de la documentation, Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE, Burkina Faso) ;
- **Mme BOUBACAR Amina SEKOU BA**, Chef du département juridique, Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE, Niger)
- **M. Shalman ETUTU MAWONDO**, Chef de l'unité de la coopération et des relations publiques, Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL, Cameroun) ;
- **Mme Adèle MEKAK FOGUE**, Chargée d'études assistante, Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL, Cameroun)
- **M. Kritina SUNGKUR**, Manager Consumer and Public Affairs, Utility Regulatory Authority (URA, Maurice)

5.2 Les 30 points de contact nationaux

Pays	Régulateur	Nom et prénom	Mail	Téléphone
Algérie	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG)	Madame Karima MEDEDJEL	karima.mededjel@creg.energy.gov.dz	+213 21 48 83 74 +213 21 48 81 48
Belgique	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)	Madame Chorok CHICHAH	chorok.chichah@creg.be	+32 2897633 (F) +32 477970110 (P)
Bénin	Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE)	Monsieur Polycarpe BASILE GBEDJI	polycarpe.basilegbedji@yahoo.com agonglopolycarpe@googlemail.com	+229 97.17.62.69 +229 95.95.79.67

		Monsieur Polycarpe Paul AGONGLO		
Bulgarie	Commission de Régulation de l'Energie et de l'Eau (EWRC)	Madame Vera GEORGIEVA	vkirilova@dker.bg	+ 359 2 9359745
Burkina Faso	Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE)	Monsieur Yaya SOURA	yayasoura@yahoo.fr	+226 70 26 29 83
Burundi	Agence de Régulation des secteurs de l'Eau potable et de l'Energie (AREEN)	Madame Carine NGABIRE	ngabirecarine@gmail.com	+257 79985448
Cameroun	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)	Monsieur Shalman ETUTU MAWONDO Monsieur Oscar HOB MBOG Madame Adèle MEKAK FOGUE	smawondo@arsel-cm.org; ophob@arsel-cm.org amekak@arsel-cm.org	+237 67764 5044 +237 67756 1297
Canada (Québec)	Régie de l'Energie du Québec	Madame Louise ROZON	louise.rozon@regie-energie.qc.ca	+514 873-2452 #265
Canada (Nouveau- Brunswick)	Commission de l'Energie et des Services Publics (CESP)			
Canada	Office National de l'Energie (ONE)	Madame Jacqueline VANHOUCHE Madame Amy COLEMAN	jacqueline.vanhouche@neb-one.gc.ca; amy.coleman@neb-one.gc.ca	+403-299-2725 +403-299-3927
Centrafrique	Agence de Régulation du secteur de l'électricité en République centrafricaine (ARSEC)	Monsieur Prosper BEANGAI	beangaiprosper@yahoo.fr	+236 75 54 74 95
Congo- Brazzaville	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)	Monsieur Michel MAMBOU	mamboumesso@gmail.com	
Côte d'Ivoire	Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE)	Monsieur Apollinaire KOUDOU Monsieur Sanson Camille AHUI	akoudou@anare.ci; scahui@anare.ci	+225 20 20 61 94 +225 20 20 60 20

France	Commission de Régulation de l'Energie (CRE)	Madame Anna FANGEAUX	anna.fangeaux@cre.fr	+33 (0)1 44 50 41 78
Guinée-Conakry	Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Electricité (ARSEE)	Monsieur Mohamed DONKO	donkomadi@gmail.com	
Haïti	Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Energie (ANARSE)	Madame Sybille COLIMON	sybille.colimon@anarse.gouv.ht	
Lettonie	Commission des Services d'intérêt Public (SPRK)	Madame Lija MAKARE	Lija.Makare@sprk.gov.lv	+371 67097211
Luxembourg	Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR)	Madame Maïa Nicté MAZARIEGOS Madame Pamela Elvira BOERI	nicté.mazariegos@ilr.lu; pamela.boeri@ilr.lu	+352 28 228 256 +352 28 228 349
Madagascar	Office de Régulation de l'Electricité (ORE)	Monsieur Rivocharilala RASOLOJAONA	r.rasolojaona@ore.mg	+261 20 22 641 91
Mali	Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE)	Monsieur Sidy Mohamed COULIBALY	scoulibaly@creemali.org; sidycoul2@yahoo.fr	+223 66 844 162
Maroc	Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ANRE)	Madame Imane OUERDI Madame Sara MAKROUF	i.ouerdi@anre.ma s.makrouf@anre.ma	
Maurice	Utility Regulatory Authority (URA)	Monsieur Naiko SURAJ Madame Kritina SUNGKUR	snaiko@uramauritius.mu ksungkur@uramauritius.mu	+230 454 8070 ; +230 454 8079
Mauritanie	Autorité de Régulation de Mauritanie (ARE)	Monsieur Sidi ISSELMOU Monsieur Mohamed AHMED ETVAGA	s.isselmou@are.me m.elbou@are.mr	+222 27 20 48 79
Niger	Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE)	Madame BOUBACAR Amina SEKOU BA	amina_ba@yahoo.fr	+227 99399038 +227 92433234
Polynésie	Autorité Polynésienne de la Concurrence (APC)	Madame Yasmina QUESNOT	y.quesnot@autorite-concurrence.pf; autorite@autorite-concurrence.pf	+689 40504900
RDC	Autorité de Régulation du	Monsieur Antoine KALONJI MIKOJA		

	secteur de l'Electricité (ARE)			
Roumanie	Autorité de Régulation de l'Energie (ANRE)	Madame Lusine CARACASIAN Madame Raluca BUCUR	raluca.bucur@anre.ro; lcaracasian@anre.ro	+40 21 3278194
Sénégal	Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE)	Madame Aïssatou MBENE KANE LO	kaneaissatou@yahoo.fr amkane@crse.sn; nabousine@yahoo.fr	+221 77 740 64 95 +221 33 849 04 59
Tchad	Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie électrique (ARSE)			
Togo	Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE)	Monsieur Dossè KOUAKANI-ASSI	marc.kouakani@arse.tg; assihmarc@gmail.com	+228 22 22 20 78 +228 9079 0816

Comité de rédaction de la Lettre d'Information n°8 : Polycarpe Paul AGONGLO, Camille AHUI, Baby AKWAMBA ESONGO, Chorok CHICHAH, Catherine EDWIGE, Anna FANGEAUX, Ludivine GONDOUIN, Claire HELLIH-PRAQUIN, Aïssatou Mbène KANE LO, Asma KHAROU, Jean-Paul M'BATNA, Sara MAKROUF, Chefou SAIBOU, Yaya SOURA, Kritina SUNGKUR, Flavien TCHAPGA

